



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



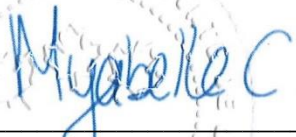
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 363

Avis public est donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire tenue le 17 juin 2020, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 363 décrétant un emprunt de 227 500 \$ et une dépense de 227 500 \$ pour l'acquisition d'un système de radiocommunication.**

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au centre administratif de la MRC de L'Érable, à Plessisville, ainsi qu'au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC faisant partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Donné à Plessisville, le 3 novembre 2020.



Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière